

## Habilitation électrique - personnel chargé d'intervention sur le photovoltaïque : BR photovoltaïque

Ref. **HE15-1**  
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5  
heures  
Formacode : 24049

Habilitations concernées : BR photovoltaïque et H0 Limite des interventions : installations BT ne dépassant pas 63A en CA et 32A en CC

**Avertissement** : Être titulaire d'un titre d'habilitation BR est nécessaire pour se présenter à la formation

**Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, gants isolants, écran facial...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation**

### Pré-requis :

Etre habilité BR

### Personnes concernées :

Personnel électricien ou électromécanicien chargé d'accomplir des interventions générales sur des installations photovoltaïques

### Objectifs :

- Identifier de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT
- Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux interventions générales effectuées sur des installations photovoltaïques

### Programme :

Enseignement théorique :  
le chargé d'intervention photovoltaïque: rôle et opérations

Travaux pratiques sur des installations photovoltaïques

### Démarche pédagogique :

La formation est animée par un formateur disposant d'une qualification spécifique de formateur, selon les procédures de qualification de Bureau Veritas Exploitation.

Nos formateurs sont en mesure d'adapter le déroulé de la formation en fonction des attentes des bénéficiaires.

#### **Les méthodes pédagogiques utilisées sont :**

- Méthode affirmative par exposé est limitée aux explications théoriques
- Méthode interrogative avec un système de vote interactif et dynamique afin de favoriser l'engagement
- Méthode active est appliquée continuellement soit par exercices de mises en situations pratiques sur platine pédagogique photovoltaïque
- Méthode démonstrative est appliquée par jeux de rôles et avec des mises en situation



## Evaluation et validation :

- du positionnement en début de session
- formative réalisée par quizz ou jeux pédagogiques
- les évaluations de vérification de l'acquisition des connaissances sont réalisées via un QCM et des mises en situation pratique

Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné et d'une attestation complétée de l'avis du formateur.